

RAPPORT DU COMITÉ DE PENSION DE LA SECTION LOCALE 764 DÉCEMBRE 2008

À moins que vous n'ayez été en retrait de la civilisation au cours des trois derniers mois, vous êtes au courant de l'effondrement des marchés internationaux depuis le mois de septembre de cette année. Même si vous n'avez fait aucun investissement direct dans des actions, obligations, fonds commun de placement ou bons du Trésor, chacun d'entre nous a un régime de retraite dont la totalité des actifs a été investie dans une variété des produits mentionnés ci-dessus. La caisse fiduciaire de retraite de base d'Air Canada est le regroupement d'investissements amalgamés comprenant les actifs des onze régimes de retraite d'Air Canada.

La caisse fiduciaire de retraite de base se situait à 10,88 milliards de dollars en date du 1^{er} janvier 2008 et était financée à 90 % en s'appuyant sur ce qui est connu comme la base de solvabilité fiduciaire, ce qui veut dire qu'elle avait un déficit d'environ 1,1 milliard de dollars. Il y a deux types de tests ou mesures actuariels qui existent pour déterminer l'état de santé des régimes de retraite. Le premier est ce qu'on appelle une mesure sur la base de la pérennité. Elle examine les actifs et passifs totaux du régime de retraite et présume que la compagnie restera en affaires et que les membres et l'employeur continueront de cotiser régulièrement. En se basant sur cette mesure, notre régime de retraite avait une capitalisation excédentaire de 681 millions de dollars en janvier.

Le deuxième test est une mesure de simulation. Il présume que la compagnie cesse ses activités et que le régime de retraite doit être liquidé et l'argent investi dans du capital à risque privé pour tenter de délivrer des prestations de retraite équivalente au régime de retraite. C'est ce qu'on appelle un test de solvabilité. En des termes très simples, les actuaires examinent combien il y a d'argent dans le régime de retraite et multiplient cette somme par le taux des obligations du Canada sur une période de 30 ans (qui se situe à son plus bas niveau historique depuis 2001 et qui est la cause de nos problèmes de financement en 2003). Plus le taux d'intérêt est bas, plus vous devez investir d'argent pour obtenir le même retour sur l'investissement.

Ceci s'est aggravé avec l'effondrement des actifs financiers mondiaux de tout genre, ce qui n'a pas été vu depuis les années 1930. Les paiements du déficit que les compagnies doivent effectuer chaque année sur leurs régimes de retraite sont établis en fonction de ce manque à gagner. Cette situation unique pourrait se transformer en prophétie qui se réaliserait d'elle-même si le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) appliquait les règles de remboursement du déficit actuel en 2009 conformément aux pertes des valeurs mobilières en portefeuille dont les régimes de retraite ont été victime au cours des 3 derniers mois. Air Canada pourrait voir ses paiements du déficit passer de 400 millions de dollars en 2008 à plus d'un milliard de dollars en 2009 pour financer ce scénario de « simulation ».

Toutes les rumeurs répandues sur le lieu de travail en novembre voulant que la compagnie veuille changer les règlements du régime de retraite sont fausses. Même si elle coupait nos prestations de moitié, cela ne réglerait pas le déficit de solvabilité. En fait, un groupe de compagnies sous réglementation fédérale provenant de différentes industries, dont Air Canada, a approché le gouvernement pour obtenir un allègement temporaire de ces dispositions de financement. Ce groupe a également demandé aux

syndicats de les appuyer dans leur appel au gouvernement à ce sujet. C'est pourquoi des réunions ont eu lieu entre les compagnies et les syndicats et non pour négocier des changements aux prestations de retraite elles-mêmes.

Jusqu'à présent, le gouvernement a accordé un changement en ce qui a trait à l'amortissement de la période de remboursement, pour passer des 5 ans exigés en ce moment à 10 ans (c'est ce qui avait également été permis à Air Canada en 2003). Les compagnies cherchent également à apporter encore quelques changements aux règlements de financement, dont l'utilisation d'un taux d'intérêt différent pour les calculs de solvabilité. Elles espèrent utiliser le taux des obligations de société de premier ordre plutôt que le taux des obligations du Canada. Il existe présentement une différence de 3 % entre ces deux taux d'intérêt. Étant donné que chaque changement de ¼ % du taux d'intérêt représente une différence de 340 millions de dollars pour la solvabilité de la caisse fiduciaire de retraite de base, le changement demandé représenterait un ajout de 4 milliards de dollars au financement de solvabilité du régime de retraite, éliminant ainsi complètement le déficit et plus encore. Vous pouvez me joindre plus facilement par courriel à pres764@telus.net pour toute question ou inquiétude que vous pourriez avoir.

Le tout respectueusement soumis,

Christopher Hiscock
Président du comité de pension de la section locale 764